

**OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Saint-Pierre, le 16 décembre 2022

La présidente de l'Observatoire des prix,
des marges et des revenus (OPMR)

à

Monsieur le préfet de Saint-Pierre et Miquelon
SAINT-PIERRE

Objet : Avis de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) sur l'application
du dispositif « Bouclier Qualité Prix » (BQP)

Par courrier du 23 novembre 2022, vous avez saisi l'OPMR de Saint-Pierre et Miquelon afin
que celui-ci émette un avis dans le cadre de la procédure de négociation de l'accord annuel
de modération du prix global d'une liste limitative de produits de consommation courante, tel
que prévu à l'article L. 410-5 du code du commerce.

L'observatoire s'est réuni le 6 décembre 2022 et, au cours de cette séance, a émis l'avis
ci-joint que je vous transmets afin qu'il soit communiqué aux parties intéressées.

La présidente de l'Observatoire des prix, des
marges et des revenus,



Laurence MOUYSET

**OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

AVIS

Procédure d'accord de modération de prix pour l'année 2023

Application de l'article L. 410-5 du code du commerce et du décret n° 2012-1459 du
26 décembre 2012

En application de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords annuels de modération de prix de produits de grande consommation prévus à l'article L.410-5 du code du commerce, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a saisi l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR), par courrier du 23 novembre 2022, afin de recueillir son avis public sur l'application du dispositif « Bouclier Qualité Prix » (BQP).

Selon la demande, le préfet souhaitait également recueillir l'avis de l'observatoire sur :

- Le bilan du questionnaire de satisfaction réalisé en février 2022.

Réuni en séance plénière le 6 décembre 2022 et compte tenu des observations émises au cours de cette réunion, l'OPMR :

ÉMET L'AVIS SUIVANT

Questionnaire de satisfaction

Le questionnaire de satisfaction a été complété par 280 consommateurs qui connaissent à 75 % le dispositif BQP. Parmi ces 75 %, 65 % consomment régulièrement des produits du panier du BQP. Cette information fait sens à la lecture du taux de vente des produits du BQP annoncés par l'enseigne participante puisqu'ils représentent plus de 6 % du chiffre d'affaires total pour 55 produits.

Il est donc possible d'avancer que le panier du BQP comprend des produits bien consommés localement et qu'il répond donc aux objectifs ciblés par le dispositif.

L'application du bouclier qualité-prix

Le contexte inflationniste qui n'épargne pas l'archipel va rendre les négociations plus serrées pour 2023.

Afin de se fixer un objectif atteignable, il est proposé de travailler avec l'enseigne participante en 2022 pour maintenir un BQP en 2023 au plus proche de celui de 2022, tant en termes de quantité et de liste de produits qu'en termes de prix.

Les autres commerçants de l'archipel seront sollicités lors des réunions de négociation afin de s'engager dans un dispositif BQP avec une liste réduite de produits.

Saint-Pierre, le 16 décembre 2022

La présidente de l'Observatoire des prix, des
marges et des revenus,



Laurence MOUYSET